



VILLE DE RONCHAMP
2 PLACE DE LA MAIRIE
70250 RONCHAMP



Programmiste / AMO -
Programme architectural, technique et muséographique –
Projet Réaménagement du Musée de la Mine Marcel Maulini le M4

Cahier des Charges

Maître d'ouvrage : Commune de Ronchamp

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| 1. Contexte | p 3 |
| 1.1 historique | p 3 |
| 1.2 territorial | p 3 |
| 1.3 politique | p 3 |
| 2. Objet de la mission | p 3 |
| 2.1 Secteur d'étude | p 3 |
| 2.2 Stationnement et espaces extérieurs | p 4 |
| 3. Les besoins | p 4 |
| 4. Description du bâtiment actuel et de ses abords | p 4 |
| 4.1 Le bâtiment | p 4 |
| 4.2 Les abords | p 5 |
| 4.3 Coût d'objectif du projet en investissement | p 6 |
| 4.4 En fonctionnement | p 6 |
| 5. Modalité de réalisation de la mission | p 6 |
| 5.1 Composition du groupement | p 6 |
| 5.2 Calendrier détaillé et durée de la mission | p 6 |
| 5.3 Restitution du dossier final | p 7 |
| 5.4 Propriétés des prestations et clause de confidentialité | p 7 |
| 6. Méthodologie de travail | p 7 |
| 6.1 Comité de pilotage | p 7 |
| 6.2 Comité technique ponctuel | p 8 |
| 7. Règlement de la consultation | p 8 |
| 7.1 Éléments à fournir | p 8 |
| 7.2 Critères de sélection | p 8 |
| 7.3 Calendrier de remise de l'offre et coordonnées | p 8 |
| 7.4 Déroulement de l'étude | p 8 |
| 7.5 La durée de l'étude | p 8 |
| Annexe | p 9 |

1. Contexte

1.1. historique

L'ouverture officielle de la Maison de la mine (musée privé) a eu lieu le 26 septembre 1976 par le Docteur Marcel Maulini, son fondateur. En 1990, le bâtiment a été acheté par la commune de Ronchamp, la famille Maulini a fait don de la collection à la commune et la Maison de la mine est devenue le Musée de la Mine Marcel Maulini (musée municipal). Le musée a fêté ses quarante ans en septembre 2016, aussi la commune de Ronchamp désire moderniser et redynamiser ce site en lançant un projet de réaménagement.

1.2. territorial et touristique

Le contexte territorial a également connu des transformations positives, susceptibles de dynamiser le projet de restructuration du Musée de la Mine en réflexion depuis 2012. Sur le territoire de la commune de Ronchamp, la Chapelle Notre-Dame du Haut est inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, avec 16 autres œuvres architecturales de Le Corbusier, depuis le 17 juillet 2016. Cette inscription vient renforcer l'attractivité de ce site déjà reconnu et des retombées positives sont attendues sur le territoire, notamment sur les autres sites culturels à proximité. La Communauté de Communes Rahin et Chérimont a également lancé un ambitieux projet de centre économique et culturel, avec la reconversion de l'ancienne friche industrielle « la Filature ». Le programme architectural et muséographique du nouveau Musée de la Mine pourra être mis en corrélation avec cette dernière à laquelle il sera connecté par la voie de circulation douce sud. À une plus grande échelle, ce réaménagement pourra s'inscrire dans la dynamique de requalification de l'offre touristique « Vosges du Sud ».

1.3. politique

« Dans ce contexte particulièrement stimulant, on peut imaginer pour le Musée de la Mine une seconde vie qui poursuive l'œuvre de son fondateur et résonne en écho avec la vie de son territoire. La posture et les actions du Docteur Maulini nous invitent à inventer un lieu modeste mais soucieux de justice sociale, un lieu animé d'une éthique tangible qui donne le ton au mode de fonctionnement du site et à l'abord des thématiques traitées au sein de ses espaces d'expositions. L'énergie, physique et concrète, humaine et métaphorique - l'énergie tirée du minerai de charbon, l'énergie des hommes et des femmes du bassin minier, l'énergie du Docteur Maulini animé par le souci humaniste de soigner les mineurs, de défendre leur cause, et de transmettre leur héritage – devra animer l'*esprit du lieu* de ce nouveau musée réinventé. »
Extrait du préambule du PSC, Jean-Claude Mille

2. Objet de la mission

Le musée, qui se voulait très moderne en 1976, par sa présentation muséographique et par la thématique abordée (à l'image des premiers écomusées et musées de société), est aujourd'hui trop classique et inadapté aux nouveaux besoins des visiteurs. Jugé dépassé par ces derniers et en perte de vitesse par l'équipe municipale, il n'est plus fidèle à l'esprit avant-gardiste de son fondateur Marcel Maulini. Afin de préserver et redynamiser le musée et ses collections, mais aussi pour respecter la mémoire et la volonté de son fondateur et que pour la restructuration du musée s'inscrive dans le projet de réaménagement du centre-bourg de Ronchamp, il est indispensable de moderniser l'espace et la muséographie.

Sur la base du PSC et de la programmation des collections établis par le musée, le programmiste sélectionné devra réaliser une étude de programmation architecturale et muséographique qui traduira les objectifs et besoins culturels et scientifiques en termes spatiaux et fonctionnels (espaces, surfaces nécessaires, liaisons horizontales et verticales, fonctionnalités).

Cette mission devra intégrer le mode de fonctionnement, le coût d'objectif du projet en termes d'investissement et de fonctionnement.

2.1. Secteur d'étude

Dans le cadre du projet de restructuration du musée de la mine, la programmation se portera donc sur le bâtiment actuel ainsi que sur le niveau 0 de la maison Maulini soit 170 m² supplémentaires, sur le parvis et la parcelle adjacente.

2.2. Stationnement et espaces extérieurs

Ce volet est précisé dans l'étude d'opportunité qui sera transmise au prestataire retenu. Aucun stationnement à l'arrière n'est prévu : les stationnements existants sont suffisants (place du marché, salle des fêtes, filature, etc.). Il serait préférable d'encourager une pratique de la ville à pied. Il sera important dans le cadre de la restructuration du musée d'établir un rapport avec le cours d'eau à proximité ainsi que la future voie verte.

3. Les besoins

Le programmiste devra établir au moins 3 scénarios contrastés, entre lesquels le maître d'ouvrage devra choisir. Ils feront ressortir leurs avantages et inconvénients, s'inscriront dans un calendrier opérationnel afin de devenir un outil d'aide à la décision pour le maître d'ouvrage.

Ces scénarios devront permettre de comparer les coûts à l'investissement et au fonctionnement, ils devront faire ressortir le traitement des problématiques d'accueil (accueil du public, zone de stockage, documentation, vestiaire,...), d'espace boutique, d'exposition permanente, d'exposition temporaire, d'espace dédié à l'accueil des scolaires, d'espace de réserves, d'espace de documentation et d'archives, ...

La sécurité des personnes, la sûreté des collections, l'étude de la compatibilité d'un ERP avec des activités privées dans la maison Maulini et l'accessibilité devront être pris en compte dans l'élaboration des différents scénarios.

Ceux-ci devront prendre en compte les contraintes réglementaires en termes :

- protections MH et inscription UNESCO de la Chapelle Notre-Dame du Haut de Le Corbusier
- accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite
- accessibilité sécurisée par rapport à la D 619
- risques d'inondation aux abords du Rahin

Le programmiste devra établir les fonctions, les superficies et les liaisons entre le musée actuel et la maison Maulini ainsi que la parcelle adjacente.

La commune souhaite utiliser les 1^{er} et 2^{ème} étages pour répondre aux besoins d'autres activités de Ronchamp (médical, bureau d'étude, accueil d'étudiants...).

Ce projet devra prendre en compte l'impact environnemental du bâtiment en baissant significativement ses dépenses énergétiques.

4. Description du bâtiment actuel et de ses abords

4.1. Le bâtiment

Le bâtiment se présente sur trois niveaux qui offrent des espaces rectangulaires. Le rez-de-chaussée et le premier étage sont ouverts au public pour l'exposition permanente et le troisième est ouvert occasionnellement aux visiteurs (accès limité à 10 personnes et sur autorisation du Maire).

Les deux niveaux consacrés à l'exposition permanente couvrent chacun une superficie de 116 m². Le sol est en béton ainsi que les murs qui sont peints en noir. Le troisième niveau couvre une superficie de 71 m², avec une salle d'exposition temporaire de 46,8 m² et une salle des archives/réserves de 24 m².

Le bâtiment principal qui abrite les collections n'a pas reçu de modification majeure depuis sa construction par l'architecte Paul Combet dans les années 70. La mairie a seulement fait aménager un hall d'accueil directement adjacent en 1992, L'étude d'opportunité confiée à Atelier Cité Architecture préconise la destruction de cette extension afin d'améliorer la visibilité du musée depuis la D 619 et de permettre l'aménagement et la liaison vers la voie douce futur élément structurant pour la ville et le territoire.

À l'intérieur du musée, l'accessibilité est réduite. Le musée ne possède ni ascenseur, ni rampes, les escaliers sont abrupts. Le projet devra permettre la mise en œuvre d'un lieu de visite entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Pour résumer :

| Points forts | Points faibles |
|---|---|
| Entité compacte ; Masse architecturale cohérente ; Distribution sur deux étages ; Peu d'ouvertures extérieures ; Pas de cloisonnements. Proximité du Rahin | Étage non accessible aux personnes à mobilité réduite ; Superficie restreinte en fonction de la thématique à développer ; Aucun espace de réserve ; Pas de possibilité de loger des expositions temporaires. |

4.2. Les abords

La municipalité a fait l'acquisition en 2012 d'un terrain attenant au musée de 679 m² dans l'optique du projet d'extension et de la sécurisation de l'accès du musée. La zone est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations établi début 2015. Cette parcelle et le parvis de la maison Maulini sont des espaces supplémentaires pour la programmation muséographique et architecturale. Le projet de redynamisation du musée s'intègre dans les objectifs de développement du centre-bourg.



La parcelle de terrain acquise pour la mise en œuvre du projet d'extension

VUES EXTÉRIEURES DU SITE



Le musée depuis la RN 19



Vue d'ensemble, bâtiment de gauche maison Maulini, bâtiment de droite Musée de la Mine Marcel Maulini

L'accessibilité est réduite à l'intérieur du musée, mais aussi aux abords. Le musée ne possède pas de parking propre, mais les bus, cars et voitures peuvent stationner sur la Place du 14 juillet, en face du musée, de l'autre côté de la nationale. Pour accéder au musée depuis le parking, le visiteur doit emprunter le passage piéton situé au virage. Le virage est dangereux, les voitures, sur la D619, s'élançant à grande vitesse sans forcément anticiper la présence du passage piéton au virage. Il s'agira donc de prendre en compte cette configuration pour l'améliorer et sécuriser l'accès au site. Un projet est à l'étude par la Communauté de communes Rahin et Chérimont concernant l'aménagement de la voie douce et devra être pris en compte par la présente mission.

Un dépôt minute devra être envisagé aux abords du musée pour les cars permettant de recevoir au plus proche de l'accueil les groupes et les PMR.

4.3. Coût d'objectif du projet en investissement

Le coût global du projet sera défini par les scénarii proposés dans le cadre de l'étude architecturale et muséographique. Afin de proposer des coûts réalisables, des échanges se feront en amont de l'étude entre le prestataire et la commune de Ronchamp.

4.4. En fonctionnement

Le budget global de fonctionnement augmentera du fait de l'augmentation des surfaces de l'établissement, de l'entretien de supports de médiation audiovisuels et numériques pour promouvoir ce nouvel équipement, du personnel. En revanche, une baisse des coûts énergétiques interviendra suite aux travaux de rénovation.

5. Modalités de réalisation de la mission

5.1. Composition du groupement

L'équipe de programmation est l'interlocuteur privilégié de la maîtrise d'ouvrage et l'assiste dans la réalisation de son projet.

Les compétences obligatoires à minima :

- Un(e) muséographe
- Un(e) scénographe
- Un(e) architecte

L'architecte ou le bureau d'étude retenu pourra aussi s'associer avec le(s) prestataire(s) compétent(s) dont il aura besoin (économiste de la construction, juriste, cartographe, paysagiste, ...).

5.2. Calendrier détaillé et durée de la mission

Le candidat proposera un calendrier définissant les étapes de travail, de rendus, de validations, ainsi que des comités de pilotage nécessaires, l'objectif de remise de l'étude étant le 31 mars 2018.

Octobre 2017 : recrutement du programmiste

Fin octobre 2017 : réunion de lancement de l'étude avec le comité de pilotage

Début 2018 : présentation du diagnostic et proposition de scénarii

Fin mars 2018 : restitution de l'étude de programmation

5.3. Restitution du dossier final

Le rapport sera imprimé en 3 exemplaires. Il sera également restitué au maître d'ouvrage en versions informatiques sur CD ou clé USB (format d'impression et contenu rédactionnel en format.doc).

5.4. Propriétés des prestations et clause de confidentialité

La commune de Ronchamp bénéficiera de la propriété du rapport et de ses contenus.

6. Méthodologie de travail

6.1. Comité de pilotage

Composition du Comité de pilotage

Ville de Ronchamp

Groupe de travail associé à la Ville de Ronchamp

Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

Conseil départemental de la Haute-Saône

Archives départementales de la Haute-Saône

Destination 70

Pays des Vosges saônoises

Comité à l'aménagement du Massif des Vosges

Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Direction régionale des affaires culturelles

Équipe technique du Musée de la Mine Marcel Maulini

Association Les Amis du Musée de la Mine de Ronchamp

Autres référents scientifiques

Engrenages, réseau de musées et de sites patrimoniaux et industriels

Un comité de pilotage validera les axes et orientations de travail proposés par le prestataire, ainsi que les options ou scénarii qu'il conviendra de choisir. L'animation du comité de pilotage sera assurée par le bureau d'étude conjointement avec le maître d'ouvrage.

Des comités techniques et scientifiques pourraient être constitués pour traiter des points spécifiques.

Des réunions plus restreintes serviront à débattre et trancher les questions à caractère technique.

Le bureau d'étude assurera la coordination des réunions, la rédaction des comptes-rendus de réunion, la diffusion des documents de travail et des informations utiles.

6.2. Comité technique ponctuel

Le prestataire ou le comité de pilotage pourra s'adjoindre, lorsque le besoin s'en fera sentir, le concours ponctuel d'expertises scientifiques et/ou techniques (Communauté de Communes Rahin et Chérimont, Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Engrenages, réseau de musées et de sites patrimoniaux et industriels, DRAC, l'ABF...).

7. Règlement de la consultation

7.1. Éléments à fournir

- Lettre de candidature indiquant la forme juridique et la (ou les) raison(s) sociale(s) du candidat,
- Note méthodologique de compréhension de la mission,
- Garanties professionnelles et financières de l'entreprise,
- Liste de références comparables,
- Informations sur d'éventuelles certifications ou labels de qualité,
- Précisions concernant les moyens humains et techniques mis en œuvre,
- Devis détaillé précisant les différents postes et étapes,
- La liste des sous ou/et co-traitants accompagnés de leurs références.

7.2. Critères de sélection

- | | |
|--|------|
| - Adéquation de la proposition aux besoins (composition de l'équipe) | 25 % |
| - Méthodologie proposée | 25 % |
| - Coût de la consultation | 20 % |
| - Compétences et références de même nature | 20 % |
| - Qualité de présentation et clarté de l'offre | 5 % |
| - Délais de réalisation et disponibilité | 5 % |

7.3. Calendrier de remise de l'offre et coordonnées

Date limite de réception des offres :**21 septembre 2017**.....

Les offres seront transmises par mail à l'adresse suivante musee.ronchamp@wanadoo.fr et sous plis par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception postal ou remis à la Mairie de Ronchamp contre récépissé, à l'adresse suivante :

Mairie de Ronchamp
Monsieur le Maire
2 Place de la Mairie
70250 Ronchamp

7.4. Déroulement de l'étude

Le déroulement prévu de l'étude est le suivant (a minima) :

- réunion de lancement et de cadrage de l'étude (lors de laquelle seront remis des éléments documentaires plans, parcours scientifique des collections, contraintes urbaines,...)
- restitution des premières pistes de réflexion,
- restitution des conclusions globales de l'étude auprès du porteur de projet.
- AMO jusqu'à validation de l'APD (avant-projet définitif)

7.5. La durée de l'étude

L'étude devra être réalisée dans un délai de **4 à 6 mois** après la date de passation du marché. Des pénalités de retard pourront être appliquées.

Annexes : PSC (1), chronologie (2).

Annexe 2 : Chronologie :

- L'ouverture officielle de la Maison de la mine (musée privé) a eu lieu le 26 septembre 1976 par le Docteur Marcel Maulini, son fondateur. En 1990, le bâtiment a été acheté par la commune de Ronchamp, la famille Maulini a fait don de la collection à la commune et la Maison de la mine est devenue le Musée de la Mine Marcel Maulini (musée municipal).
- Le musée a fêté ses quarante ans en septembre 2016, aussi la commune de Ronchamp désire moderniser et redynamiser ce site en lançant un projet de réaménagement. Ce travail a commencé en 2007 avec un premier projet scientifique et culturel.
- En 2009, les clauses restrictives qui interdisaient toute transformation ou modification de la muséographie originale du Docteur Maulini ont été levées.
- En 2012, la municipalité a fait l'acquisition d'un terrain adjacent au musée dans l'optique d'étendre le bâtiment et d'en modifier l'accès.
L'ancienne maison adjacente de Marcel Maulini a été acquise par la commune au mois de février 2017.
- En 2013, la commune met en place un comité de pilotage relatif au réaménagement du Musée de la Mine et missionne les Musées des Techniques et Cultures comtoises pour rédiger le nouveau Projet Scientifique et Culturel.
- Une première réunion de concertation a été organisée par la municipalité de Ronchamp suivie de réunions du comité technique et du comité scientifique. Le nouveau PSC est arrêté fin 2015/ début 2016. Cette étude d'opportunité sera transmise au candidat retenu.